

Sans-moustique Commercial

Insectifuge

Concentré émulsifiable

Insectifuge pour éloigner les moustiques d'un espace

« Récupérez l'usage de votre propriété »

Pour une utilisation à l'extérieur, y compris autour des maisons, chalets, jardins, piscines, activités en plein air, parcs, espaces récréatifs, parcs de VR et marinas

COMMERCIAL

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

PRINCIPE ACTIF : Huile d'ail à 1,25 %

Contient du benzoate de sodium à 0,1 % et du sorbate de potassium à 0,05 % comme agents de conservation.

Avertissement : Contient l'allergène soya.

N° D'HOMOLOGATION 30680 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : 900 ml – 1 050 L

PEUT IRRITER LES YEUX ET LA PEAU
SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL

Alex Milne Associates Ltd.
25 Planchet Road, Unit 3
Concord, Ontario L4K 2C5
Canada
1-800-563-5947
mosquitoless.ca
Fabriqué au Canada

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Description : Chasse les moustiques. L'insectifuge Sans-Moustique Commercial est une solution concentrée à diluer faite à base d'ail. Vaporisée sur les plantes, les arbustes, la pelouse, les structures extérieures et avant la tenue d'activités à l'extérieur, elle permet de chasser les moustiques.

Mode d'action : L'insectifuge Sans-Moustique Commercial chasse les moustiques presque immédiatement après la pulvérisation.

Une odeur d'ail temporaire peut être perceptible dans la zone traitée après le traitement.

MODE D'EMPLOI

MODE D'EMPLOI : Une quantité de 900 ml peut traiter jusqu'à 280 m² (3 000 pi²). Bien agiter avant l'emploi.

Boyaux d'arrosage : Régler le pulvérisateur au jet moyen-faible et utiliser 900 ml par 280 m² (3 000 pi²). Pulvérisateur à pompe : Diluer le produit à raison de 80 ml/L et utiliser une bouteille de 900 ml de concentré par 280 m² (3 000 pi²). Pulvériser le produit jusqu'au point d'égouttement. Pour obtenir les meilleurs résultats, traiter tôt le matin ou tôt en soirée lorsque les vents sont calmes. Pulvériser le produit sous les feuilles des buissons, des arbres, des haies et des arbustes, dans le jardin, sur la pelouse, les immeubles, les murs, les structures ainsi que sous les terrasses. Pulvériser le produit sur 10 mètres (33 pieds) dans l'herbe haute. Répéter l'application lorsque les moustiques reviennent sur les lieux ou après une forte pluie. **NE PAS APPLIQUER LE PRODUIT SUR LES ANIMAUX DE COMPAGNIE.** L'odeur peut persister durant quelques jours lorsque le poil d'un animal entre en contact avec les surfaces traitées. L'huile d'ail peut laisser des traces sur certaines plantes et surfaces. Faire un essai sur une petite surface ou sur une seule plante afin d'en vérifier la compatibilité avec le produit.

MISES EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Ne pas avaler le produit. Éviter tout contact avec la peau et les yeux. Peut irriter la peau et les yeux. Éviter d'inhaler ou de respirer le brouillard de pulvérisation ou les vapeurs. Sensibilisant cutané potentiel. Traiter uniquement lorsque la possibilité de rafale est minime. Les personnes sensibles ou allergiques à l'ail doivent éviter de manipuler Sans-Moustique Commercial. Les personnes sensibles ou allergiques à l'ail doivent éviter tout contact avec les zones traitées tant qu'elles ne sont pas sèches et après une forte pluie. Les opérateurs antiparasitaires et les préposés à la manutention doivent porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants imperméables, des chaussettes et des chaussures, ainsi que des lunettes protectrices.

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder

ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Apporter l'étiquette du contenant ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsque vous consultez un médecin.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Traiter selon les symptômes.

ENTREPOSAGE

Afin de prévenir toute contamination, conserver ce produit dans un endroit chauffé et ventilé, à l'écart de la nourriture humaine ou animale.

Empêcher le gel.

ÉLIMINATION DES DÉCHETS

CONTENANTS JETABLES

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter l'eau de rinçage au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

CONTENANTS RÉUTILISABLES

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur l'étiquette. Toute utilisation non conforme à ce mode d'emploi représente une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

Fabriqué au Canada